

# ANIMAUX, LOCATAIRES ET ACCOMPAGNEMENT EN LOGEMENT

DES LIENS COMPLEXES



Travailler ensemble  
pour la santé mentale  
& l'inclusion sociale



Travailler ensemble  
pour la santé mentale  
& l'inclusion sociale

#### RÉDACTION

Alice Besème (Housing First),  
Elis Lokossou (Housing First),  
Cécile Histas (Support)

#### BASÉ SUR L'EXPERTISE DE

L'équipe Housing First du Smes

#### PHOTOGRAPHIES

© Laurent Gilson, Alice Besème et César Richelle

#### MISE EN PAGES

In-Octavo

#### ÉDITEUR RESPONSABLE

Tanya Proulx  
Smes ASBL  
Rue du Progrès 323  
1030 Schaerbeek  
RPM : Bruxelles-Capitale  
NE : 0475 627 523  
IBAN : BE26 0682 4115 1929

AVEC LE SOUTIEN DE



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE



Transphères  
Bruxelles



Wallonie  
familles santé handicap  
AViQ



FeBi  
INCAR



Fondation  
Roi Baudouin  
Agrements pour une société meilleure



Loterie  
Nationale



Iriscare



Santé publique  
Sécurité de la Chaîne alimentaire  
Environnement



FOD PHARMACIEFELLES INTEGRATIEF  
DEET L'INTEGRATIEF  
VIA L'INTEGRATIEF PERSONNEL  
DEET L'INTEGRATIEF PERSONNEL

# ANIMAUX, LOCATAIRES ET ACCOMPAGNEMENT EN LOGEMENT

## DES LIENS COMPLEXES



Travailler ensemble  
pour la santé mentale  
& l'inclusion sociale

## SOMMAIRE

Introduction	6
<b>Les animaux souhaités en logement</b>	10
Définitions	11
Cadre légal : une réalité en suspens	12
Avantages et inconvénients des animaux de compagnie en logement	17
Budget	20
Aides existantes	21
L'animal comme vecteur de soin et de mieux-être	23
Les équipes face aux animaux souhaités	26
<b>Les animaux non souhaités en logement</b>	30
État des lieux	31
Budget	36
Liens complexes entre public accompagné et animaux non souhaités	38
Les équipes face aux animaux non souhaités	41
Animaux souhaités et non souhaités, une dichotomie forcée ?	44
Fact-checking	46
Conclusion	47

*Hassane, travailleur social dans un projet Housing First bruxellois, sonne chez une locataire qu'il accompagne, Lisa. Lisa lui ouvre tout sourire et lui présente avec joie son nouveau compagnon Bill. Bill est un chien, un American staff plus précisément, que Lisa garde pour un ami entré en cure, où les animaux ne sont pas autorisés. Bill est tapi dans un coin, apeuré. Hassane, quant à lui, sent le stress monter. Il a vécu des mésaventures avec un chien dans l'enfance. Il associe également les American staff à des animaux dangereux, utilisés dans des combats illégaux de chiens.*

*En faisant signe à Hassane d'entrer, Lisa lui exprime qu'elle se sent moins seule et protégée depuis que Bill est là. Hassane entre à reculons et reste debout. Bill ne bouge pas d'un poil et observe. Sur la table traînent sa muselière et sa laisse.*

*Lisa décrit Bill : il est câlin, gentil, drôle et lui apporte de la joie. Elle peut aussi consommer devant lui sans ressentir de la honte, tout en étant accompagnée. Elle l'aime tant que, s'il n'y a plus grand-chose dans le frigo, c'est Bill qu'elle nourrit en premier. Elle mange les restes... s'il en reste.*

*Lisa enchaîne en expliquant cette fois tristement que Bill n'a pas pu l'accompagner à son rendez-vous chez sa psychiatre. Ça l'aurait pourtant bien aidée à canaliser son stress, elle qui s'apprêtait à négocier les doses de son traitement.*

*Une porte claque dans l'immeuble, Bill lève soudainement la tête et la repose aussi vite. Hassane sue à grosses gouttes. Il est toujours debout.*

*Lisa ne se rend compte de rien et partage son ras-le-bol quant à son voisin qui laisse trainer dans la cave depuis plus de deux semaines des poubelles remplies de nourriture. Ça l'inquiète, elle a peur que les rats reviennent. D'ailleurs, elle a cru en voir passer un dans le couloir hier. En plus, les dératisations coûtent cher.*

*Après 20 minutes d'entretien, Hassane, toujours sur le qui-vive, prétexte qu'il a un autre rendez-vous et part. En sortant, il sursaute en voyant un rat remonter de la cave.*

*Arrivé au bureau, pensant aux maladies que transmettent ces rongeurs, il se lave les mains frénétiquement pendant 5 bonnes minutes. Dans les couloirs, il croise Elena, autre travailleuse, à qui il parle de Bill. Elena s'enthousiasme : "quelle chance pour Lisa, elle qui se sentait si seule !" et ajoute qu'elle trouve les American staff adorables et très affectueux.*

# INTRODUCTION



A

l'instar d'Hassane, personnage fictif de ce préambule, les équipes sociales rencontrent une multitude d'animaux dans les logements des personnes accompagnées, de l'asticot au dogue allemand.

Chacun et chacune, avec son propre vécu, son niveau de tolérance, ses peurs, ses connaissances et aptitudes, tente de réagir professionnellement face à ces plus ou moins petites bêtes.

Travailleur-euse-s de l'équipe d'accompagnement et de l'équipe logement du programme Housing First du Smes (qui soutient, à partir du logement, des personnes sans-abri chroniques souffrant de problèmes psychiatriques lourds et d'addictions), nous sommes régulièrement confrontés dans notre pratique à la question de la présence d'animaux en logement.

Cette brochure aborde le sujet peu traité de l'accompagnement en logement et des animaux, afin de soutenir les travailleur-euse-s sociaux-ales dans leur travail auprès des locataires et face aux animaux qui se trouvent dans les logements. Elle n'a pas l'ambition d'être une revue scientifique mais d'apporter un éclairage sur quelques idées préconçues. Elle tente d'apporter des réponses claires s'agissant de cadres légaux et des risques liés à la santé.

Cette publication est basée sur la littérature existante à ce sujet, la législation belge et des entretiens menés avec des locataires Housing First ainsi que des travailleurs et travailleuses de projets de guidance à domicile, SPAD (services de soins psychiatriques à domicile) et Housing First. Les extraits repris dans le texte proviennent de ces entretiens. Cette publication explique, conseille et questionne, afin d'enrichir un peu la pratique des travailleurs et travailleuses de terrain.

## De quels animaux parle-t-on ?

Nous nous intéresserons aux animaux visibles à l'œil nu qui se déplacent et vivent en logement. Il s'agit à la fois d'animaux choisis, souhaités par le-la locataire (les animaux de compagnie en général), tout comme ceux qui n'ont pas été invités dans le logement mais s'y sont introduits, souvent de l'ordre des insectes et des rongeurs. Pour cette deuxième catégorie, nous préférons à nuisibles, qui a un côté stigmatisant et angoissant, le terme d'animaux non souhaités.

Nous excluons de cette publication les parasites, comme la gale, les poux, qui ne vivent pas tant en logement que sur la personne. Beaucoup d'articles et de procédures ont déjà été écrits sur le sujet, notre publication n'y amènerait aucune nouveauté.

Par ailleurs, nous interrogerons notamment le rapport des locataires accompagné·e·s en logement à leur animal de compagnie, les bienfaits et méfaits que leur présence peut avoir sur leur vie. Il s'agit en général de chiens et de chats, mais lors des différents entretiens menés, les équipes interrogées ont déclaré avoir également rencontré les animaux de compagnie suivants : lapins, cochons d'Inde, pigeons, souris, reptiles, perruches, tortues, poissons, hamsters.

S'agissant des animaux non souhaités, nous parlerons principalement des punaises de lit, qui ont été les stars des journaux et réseaux sociaux de la rentrée scolaire 2023, et des rongeurs.

## Acteur·trice·s en présence ?

Pour faire référence aux personnes accompagnées en logement par un service, nous avons choisi dans cette publication d'utiliser majoritairement le terme "locataires" pour son caractère descriptif et ainsi, neutre.

Au sein des secteurs bruxellois de l'aide aux personnes sans-abri, de la santé mentale et des assuétudes, l'accompagnement à domicile en logement classique se fait majoritairement à travers des projets Housing First, de guidance à domicile et des SPAD. Ces différents types de services sont reconnus par l'État et ont un cadre légal spécifique.

Dans le cadre des accompagnements en logement, des équipes pluridisciplinaires rencontrent les locataires dans leur environnement, souvent à leur domicile mais aussi à l'extérieur en fonction du souhait de la personne accompagnée. Les rencontres sont fréquentes, allant de plusieurs fois par semaine à une fois par mois.

Les travailleuse·s entrent dans l'intimité de la personne. Ils ou elles travaillent autour du logement et avec les habitant·e·s, humains comme animaux. En sonnant à la porte du·de la locataire, le ou la travailleur·euse ne sait pas qui ou quoi sera présent·e dans le logement...

# LES ANIMAUX SOUHAITÉS EN LOGEMENT



## Définitions

Une personne qui chérit son lapin de compagnie n'en est parfois pas moins une amatrice de viande, dont celle de lapin.

C'est ainsi qu'on peut voir une différence entre animaux de compagnie et animaux domestiques. Les animaux de compagnie sont souvent considérés comme des membres de la famille et bénéficient d'un traitement entouré d'affection. A contrario, les animaux domestiques, bien que vivant également avec les êtres humains sous leur responsabilité, sont souvent élevés à des fins alimentaires, agricoles ou utilitaires. Voici quelques définitions.

### Animal sauvage

“Un animal sauvage (ou non domestique) est un animal appartenant à une espèce qui n'a pas subi de modification par sélection de la part de l'homme”. L'animal sauvage est un animal “sans maître”, donc qui n'appartient à personne (*Res nullius*), et vit “à l'état de liberté naturelle”<sup>1/</sup>.

### Animal domestique

“L'animal domestique, comme son nom l'indique, a fait l'objet d'une domestication par l'homme (...) Le processus de domestication consiste en une modification des traits comportementaux et physiologiques d'une espèce animale sur plusieurs générations, résultant de la sélection de caractéristiques par l'homme”<sup>2/</sup>.

1/ République Française, Service public Fr : Animal domestique, sauvage, apprivoisé, de compagnie : quelles différences ? <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>

2/ La fondation Droit Animal, De la distinction du statut juridique des animaux domestiques et sauvages, <https://www.fondation-droit-animal.org/>

## Animal de compagnie

“Les animaux de compagnie, eux, constituent une sous-catégorie d’animaux domestiques élevés spécifiquement pour s’insérer dans le quotidien des êtres humains, pour leur tenir compagnie ou encore divertir leurs propriétaires. Ils occupent aujourd’hui une place spéciale dans nos vies et sont souvent considérés comme des membres de la famille”<sup>3</sup>.

Toutes les définitions s’accordent à dire que ces animaux de compagnie sont ceux que nous avons choisis personnellement pour notre pur plaisir plutôt que de les restreindre à une fonction utilitaire ou alimentaire. Nous en prenons soin avec une attention particulière. Ces animaux jouent un rôle de bien être émotionnel assez puissant.

## Cadre légal : une réalité en suspens

Le Code du bien-être animal à Bruxelles, bien qu’ayant pour noble objectif l’amélioration et la protection des conditions de vie de nos compagnons à poils, écailles ou plumes, a rencontré un obstacle de taille en cette fin de législature (juin 2024). Ce projet, qui aurait dû recevoir sa validation finale, reste suspendu dans les limbes administratifs. En attendant, nous nous appuyons majoritairement sur le cadre du Code wallon du bien-être animal qui sert de référence.

## Quand posséder un animal devient une responsabilité

Comme déjà évoqué lors de notre réflexion sur la différence entre animaux sauvages, domestiques et de compagnie, la détention d’un animal ne se fait pas à la légère. En Wallonie, un permis est indispensable pour détenir un animal. Ce permis, automatique sauf en cas de retrait judiciaire ou administratif, est avant tout une manière de s’assurer que le propriétaire ait les compétences physiques et psychologiques pour offrir à l’animal les soins appropriés. Il va sans

3/ Le Mag des Animaux, Ouest-France : [https://lemagdesanimaux.ouest-france.fr/dossier-2063-differences-animal-domestique-sauvage-apprivoise-compagnie.html#google\\_vignette](https://lemagdesanimaux.ouest-france.fr/dossier-2063-differences-animal-domestique-sauvage-apprivoise-compagnie.html#google_vignette)

dire que fournir à l’animal un abri adéquat, de la nourriture et des soins adaptés à ses besoins physiologiques est une obligation. Et pour celles et ceux qui auraient l’idée de laisser leur compagnon attaché en permanence : il faut savoir que la loi l’interdit formellement. Chaque animal doit pouvoir jouir d’un espace suffisant pour se mouvoir librement.

## La question des animaux dans un logement en location : entre restrictions et libertés

Un-e propriétaire peut-il-elle interdire la présence d’animaux dans son logement ?<sup>4</sup> La réponse, bien qu’apparentée à un simple “oui”, nécessite quelques nuances. L’interdiction doit être justifiée et non excessive. Il n’est pas rare que la justice, au nom de la vie privée et familiale du locataire, assouplisse cette restriction. En d’autres termes, le chien d’un-e locataire pourrait peut-être rester à ses côtés, même si son contrat de bail initial l’interdit.

## Pratiques interdites : quand la protection devient impérative

Certaines pratiques sont évidemment proscrites. Que ce soit l’amputation sans nécessité médicale, les interventions douloureuses sans anesthésie, ou encore des actes absurdes tels que l’aveuglement des oiseaux pour améliorer leurs chants, la législation veille à éradiquer ces abus.

## Mise à mort des animaux : des règles strictes pour un moment délicat

Mettre fin à la vie d’un animal est un acte sérieux, qui ne peut être accompli que par une personne qualifiée et suivant des méthodes encadrées par la loi. L’animal doit être anesthésié ou étourdi pour limiter toute souffrance. Des exceptions existent toutefois dans le cadre de la chasse, de la lutte contre les animaux non souhaités, ou encore des rites religieux, mais ces pratiques restent régies par des règles strictes, afin de minimiser la douleur.

4/ Droits Quotidiens : <https://www.droitsquotidiens.be/fr/question/le-propretaire-peut-il-interdire-davoir-des-animaux-bruxelles>

## La perte d'un compagnon : que dit la loi sur leur dernière demeure ?

Tous les êtres vivants sont voués à rencontrer leur destin un jour ou l'autre. Cela suscite la question de savoir s'il est possible d'enterrer son animal de compagnie dans son jardin.

C'est possible sous certaines conditions :

AUTORISÉ	NON AUTORISÉ
L'animal est décédé de causes naturelles	L'animal est décédé d'une maladie infectieuse
Le règlement de police de votre commune l'autorise	Le règlement de police de votre commune l'interdit
Vous êtes propriétaire du terrain ou, en tant que locataire, vous avez obtenu l'accord du propriétaire	Vous êtes locataire sans l'autorisation de votre propriétaire
L'animal pèse moins de 10 kg	L'animal pèse plus de 10 kg ou appartient à une catégorie d'animaux de loisirs (cheval, mouton, etc.)

Depuis septembre 2024, la loi permet aux propriétaires d'être enterrés avec les cendres de leur animal de compagnie, à condition que ce dernier soit déjà décédé et incinéré. L'urne contenant les cendres peut être placée dans le cercueil ou le caveau du de la défunte. Une manière pour les propriétaires de reposer en paix avec leurs fidèles compagnons, dans le respect de la volonté exprimée.

## Expériences sur animaux : sous le regard vigilant de la Commission d'éthique

Les expériences sur animaux, bien que controversées, sont autorisées pour des raisons de recherche fondamentale ou appliquée. Cependant, chaque projet doit être approuvé par une Commission d'éthique, garantissant que toute procédure respecte le bien-être animal dans la mesure du possible.

## La stérilisation des chats : une obligation pour le bien commun

La Région de Bruxelles-Capitale impose aux propriétaires de chats de stériliser, identifier et enregistrer leur animal pour lutter contre les abandons. Une chatte fertile peut avoir plusieurs portées par an et ainsi engendrer de très nombreux chatons.

La stérilisation :

- > Réduit les risques de maladies chez les femelles et le marquage urinaire chez les mâles ;
- > Est obligatoire entre 2 et 6 mois, avec quelques exceptions (pour les chats destinés à des personnes hors de Bruxelles, à une éleveuse agréée, ou à la vente avant 6 mois).

Certaines communes offrent des primes pour la stérilisation. Il est nécessaire de se renseigner auprès de l'administration communale pour plus d'informations.

Identification et enregistrement :

- > Obligatoire pour tous les chats avant 12 semaines ou à l'arrivée en région bruxelloise ;
- > Une puce électronique permet de retrouver le propriétaire en cas de perte.

## La maltraitance animale : une procédure rigoureuse à suivre

- 1 Contacter le refuge local** : trouver les coordonnées des refuges et SPA sur le site pagesdor.be. Les SPA peuvent envoyer une déléguée, mais pour des actions légales, il faut contacter la police ou la cellule Bien-être animal de la région.
- 2 Déposer une plainte à la police** : on peut faire cela avec l'aide d'un refuge ou d'une SPA.
- 3 Déposer une plainte auprès de l'unité Bien-être animal de la région** :
  - > En Wallonie, utiliser le numéro 1718 ou contacter la police ou le-la bourgmestre ;
  - > À Bruxelles, contacter Bruxelles Environnement IBGE, Service de Bien-être animal, et remplir un formulaire de contact en ligne ;
  - > En Flandre, appeler le 1700 ou envoyer un e-mail à dierenwelzijn@vlaanderen.be
- 4 Obtenir des conseils juridiques** : pour des actions légales plus poussées, porter l'affaire au tribunal. On peut se porter partie civile contre une personne responsable de maltraitance animale.
- 5 Agir collectivement** : plusieurs plaintes ont plus de poids qu'une seule. Former un comité, lancer une pétition, et informer la presse et les représentants politiques pour obtenir une réponse.

Ces étapes visent à assurer une action efficace contre la maltraitance animale.

## Conclusion : un cadre légal pour une meilleure cohabitation

Le cadre légal, bien qu'imparfait et parfois suspendu à des considérations politiques, est essentiel pour encadrer la relation entre l'humain et l'animal. En mettant en lumière les aspects cruciaux du texte de loi, nous disposons d'une base solide pour réfléchir à des solutions pratiques et adaptées pour les personnes possédant des

animaux. En appliquant ces règles avec humanité et discernement, nous pourrions non seulement améliorer la qualité de vie des animaux de compagnie, mais aussi celle de leurs propriétaires. Finalement, la cohabitation harmonieuse entre l'humain et l'animal repose sur une compréhension mutuelle, encadrée par un cadre légal juste et respectueux.

## Avantages et inconvénients des animaux de compagnie en logement

### Avantages

**Compagnie et soutien émotionnel** : nos compagnons à deux ou quatre pattes jouent souvent un rôle bien plus grand qu'on ne pourrait le penser, apportant une présence silencieuse mais bienveillante, surtout pour les personnes isolées ou ayant traversé des moments éprouvants. Ils n'écoutent certes pas nos paroles, mais ils perçoivent et apaisent nos émotions.

*“On est fait l'un pour l'autre, on peut dire ça comme ça sans cacher les choses.”*

*“Quand j'ai un souci, il le ressent. Il vient chez moi et on reprend de l'énergie... On se comprend mutuellement”*

*“Si je ne l'avais pas eu j'aurais craqué depuis longtemps, c'est mon compagnon.”*

*“On peut avoir des moments de blues comme on dit...Il suffit qu'ils (les chiens) se mettent à côté de toi et les caresser un peu. Cela, moi ça m'apaise.”*

**Structure et responsabilité** : le soin quotidien qu'un animal réclame impose une organisation qui peut s'avérer bénéfique : la régularité des repas, les promenades, les soins spécifiques... Ce rituel quotidien, bien qu'exigeant, ajoute une dimension de constance qui se révèle souvent salutaire pour l'esprit.

*“C'est mon chien qui m'aide à tenir et c'est pour lui que je me réveille, c'est pour lui que je fais un peu plus attention à ma consommation d'alcool.”*

**Socialisation** : nos amis à poils sont aussi de formidables facilitateurs sociaux. Nombre de conversations entre humains commencent par un simple "Comme il est mignon !" que l'on adresse au chien, avant de se tourner vers son-sa maître-sse. Un subtil art de la rencontre, initié par l'animal lui-même.

Anecdote : systématiquement, quand la travailleuse repart de chez un locataire, celui-ci lui dit "Vous direz bonjour à votre chien !"

**Sentiment d'appartenance** : pour certain-es, le lien avec leur animal devient un véritable ancrage émotionnel, une présence indéfectible qui remplace parfois la famille ou les ami-es. Ce sentiment profond de responsabilité et d'attachement apporte un équilibre parfois précieux dans une vie marquée par l'incertitude.

*"Un monsieur, qui n'a plus de contact avec sa famille, dit à propos de sa chienne : "C'est ma fille, c'est tout ce que j'ai.""*

**Stimulation de l'activité physique** : le chien est le champion des bienfaits pour la santé de son-sa maître-sse.

*"Quand tu n'es pas bien, tu es quand même obligé de les sortir. Ça te permet de t'aérer la tête même si parfois tu de dis que c'est pénible de sortir les chiens... Cela permet de rester actif."*

Cela reste un avantage si le-la propriétaire est en mesure de faire ces balades quotidiennes. Sinon cela peut devenir très pénible et se transformer en inconvénient.

## Inconvénients

**Problèmes de voisinage** : un chien joyeusement bruyant peut se transformer en source de tensions avec le voisinage. Les miaulements nocturnes ou l'enthousiasme sonore d'un chien qui n'a pas appris la discrétion peuvent rapidement éroder la patience des voisin-es.

*"Un chien enfermé toute la journée, il va commencer par aboyer, tout casser, embêter les voisins...Ce n'est pas bien*

*pour l'animal et tu risques aussi de te faire éjecter de chez toi pour nuisance."*

**Hygiène et dégradations** : nous connaissons tous l'impact que des griffes ou un coup de mâchoire peuvent avoir sur un meuble.

*"C'était un logement où il y avait une place qui aurait pu faire office de rangement, avec une fenêtre, et ils (les lapins) étaient là. Ils entraient, sortaient et faisaient partout. Tous les coins des chaises et des canapés étaient mordus."*

**Complications en cas d'absence du-de la propriétaire** : une absence prolongée, pour cause d'hospitalisation ou autre, peut créer un casse-tête logistique. Entre inquiétudes et solutions temporaires souvent coûteuses, ce type de situation peut se révéler aussi stressante pour le propriétaire que pour l'animal.

*"Un monsieur qui a une chienne devait entrer en cure, mais il était trop attaché à son animal : Il disait : "je ne peux pas la laisser". On a regardé ensemble, une voisine pouvait le garder. On a trouvé un bon refuge en Wallonie, où il pouvait passer pendant ses autorisations de sortie. Finalement, c'est un des facteurs qui a retardé et empêché son entrée en cure. Malgré les solutions, il ne s'imaginait pas être sans sa chienne pendant plusieurs semaines."*

*"Une personne a dû donner son chat pour recevoir des soins. Ça a été une grande déchirure, un deuil qu'elle n'a jamais vraiment fait. Une culpabilité qu'elle s'est ajoutée alors qu'elle ne se sentait déjà pas bien avec elle-même. Elle a repris un chat et le problème s'est reposé."*

Cette complication est tout aussi valable pour les endroits où les propriétaires ne sont pas admis-es avec leur animal de compagnie : *"On les amène (les chiens) partout où on va sauf au restaurant ou des choses comme ça... Cependant, pour aller boire un verre en terrasse, il n'y a pas de problème."*

**Dépendance émotionnelle excessive** : il est des maître-sse-s si attaché-es à leur animal qu'une séparation, même temporaire ou pour des raisons de santé, devient un fardeau émotionnel considérable. Le lien fort qui les unit se transforme parfois en dépendance, ce qui peut poser des problèmes dans des circonstances difficiles.

**Difficultés de trouver un logement avec un animal de compagnie** : *“Dans le privé c'est difficile de trouver des propriétaires qui acceptent surtout les grands chiens.”* Avoir un animal de compagnie peut-être un frein à l'entrée en logement.

**Impact financier** : la compagnie animale se paie, au sens propre : les frais vétérinaires, l'alimentation, les soins. Le budget grimpe pour les chiens de grande taille ou les animaux ayant des besoins médicaux récurrents. Une considération à ne pas sous-estimer avant de franchir le pas.

## Budget

En ce qui concerne le budget, la question du coût associé à la possession d'un animal de compagnie dévoile un certain paradoxe entre les données recueillies sur internet et auprès des propriétaires eux-mêmes. Les médias, souvent prompts à souligner le poids financier de cette responsabilité, décrivent volontiers une accumulation de dépenses conséquentes : nourriture premium, soins vétérinaires, accessoires variés, dépeignant presque la possession animale comme une petite extravagance.

À l'opposé, de nombreux-euses propriétaires d'animaux de compagnie avec lesquelles nous avons eu des entretiens se montrent rassurant-es, affirmant que cette charge est, au quotidien, plus modeste et gérable, grâce à des choix basiques et une approche préventive qui préserve le portefeuille. En effet, mis à part les frais alimentaires et d'assurance qui peuvent varier selon l'animal, il peut y avoir certains frais extraordinaires, en cas de maladie par exemple.

Notons que la totalité des propriétaires interrogé-es pour cette publication ont choisi la solution de l'adoption (via connaissance ou

en répondant à une annonce sur les réseaux sociaux) plutôt que l'achat. Ce qui non seulement diminue les frais liés à la possession d'un animal mais favorise également un plus grand sentiment d'attachement.

*“Quand il est arrivé chez moi, il a d'abord fait le tour des lieux, puis il est venu déposer sa patte sur ma main comme pour signer notre accord.”*

## Aides existantes

On l'a vu, de nombreux services fréquentés par les locataires ne sont pas accessibles avec un animal de compagnie, pour des raisons plus ou moins fondées. Le simple fait d'avoir un logement à soi est un soutien pour qu'elles-ils puissent prendre soin de leur animal ainsi que d'elles-eux-mêmes, mais ce n'est pas suffisant. Que faire quand les locataires souhaitent avoir un animal mais n'en a pas les moyens ? Quelles solutions en cas d'absence du/de la maître-sse (hospitalisation voulue ou non, prison, décès, etc.) ?

Incontestablement, la Fondation Prince Laurent a été l'organisation la plus citée au cours des témoignages des professionnel-le-s comme des locataires. C'est que son offre est conséquente. La Fondation Prince Laurent propose des soins vétérinaires presque gratuitement dans ses dispensaires de Bruxelles, Gant, Liège, Hornu, Hasselt et Charleroi. Pour y accéder, des conditions sont fixées : il faut être en situation de précarité (plafond de revenus à ne pas dépasser, médiation de dettes en cours ou frais de maladie longue durée), fournir un certain nombre de documents et payer des frais d'inscription de 40 euros puis payer 20 euros par an les années qui suivent. Avec cela, toutes les interventions, excepté le puçage, sont gratuites pour maximum 2 animaux de compagnie. Y sont dispensées des consultations vaccinales, de contrôle, de la chirurgie de convenance (stérilisation, castration) et d'autres chirurgies plus complexes (retrait de masse, de tumeur, etc).

En outre, de nombreuses communes proposent des primes de consultation vétérinaire. Les conditions d'accès et les montants des

remboursements ne sont pas les mêmes en fonction de la commune dans laquelle le-la locataire accompagnée est domiciliée. Certaines primes sont accessibles à toutes les habitant·es de la commune ; pour d'autres, des plafonds de revenus sont fixés. Les communes remboursent partiellement ou totalement des interventions variables, en priorité la stérilisation de chats, les puçages/identification d'animaux, la vaccination. Des primes proposées par certaines communes portent sur des consultations vétérinaires classiques également.

Certaines mutualités prennent en charge (mise en pension) l'animal de compagnie en cas d'hospitalisation imprévue, et en cas de décès. C'est notamment le cas de Solidaris.

Des initiatives locales (portées par des asbl, des CPAS, des communes), souvent éphémères, voient régulièrement le jour et proposent des pensions à moindre coût pour des animaux de compagnie ainsi que d'autres services (banque alimentaire pour animaux, etc.). Il n'est pas possible de répertorier chaque projet mais il vaut la peine de se renseigner en ligne, d'aller chez le-la vendeur·euse de croquettes du coin, de scruter les groupes de récup sur les réseaux sociaux à la recherche de nourriture gratuite.

Qui est censé s'occuper de l'animal quand son·sa propriétaire n'est soudainement plus en mesure de le faire, notamment en cas d'hospitalisation en urgence, de mise en observation, d'incarcération, ou de décès de la personne ? Le Département Bien-être animal de Bruxelles Environnement explique : *“Il n'y a malheureusement pas de réponse générale à cette question. Dans la plupart des cas, c'est au propriétaire (s'il est encore apte) ou à l'entourage du propriétaire de prendre en charge l'animal. Si les personnes proches sont dans l'impossibilité d'assurer une prise en charge de l'animal, il faut au moins prévenir la police ou les refuges afin qu'une solution puisse être trouvée pour celui-ci.”*

Ce qui ressort surtout des divers témoignages est l'importance du réseau informel. Les locataires essaient de ne pas s'absenter et s'ils-elles le doivent vraiment, ils-elles trouvent généralement un·e

ami·e, un·e voisin·e, un membre de la famille pour s'occuper de leur animal. Les professionnel·les sont aussi très impliqué·es pour ne laisser aucun animal sans nourriture, eau, soin. Dans la pratique, les travailleur·euse·s usent parfois de leur propre réseau familial et amical, afin de s'assurer que les animaux soient pris en charge correctement. Comme la maman de cette travailleuse, qui avait repris 6 lapins d'une locataire qui ne pouvait plus les garder : *“Il s'avère qu'il y en avait qui attendaient des petits. Un matin, ma maman s'est réveillée avec 6 lapins et pleins de lapereaux dans tous les sens. Heureusement elle a trouvé un très bon refuge du côté de Philippeville qui a pris tous les lapins avec la promesse qu'aucun lapin ne serait euthanasié.”*

## L'animal comme vecteur de soin et de mieux-être

De nombreux projets à travers le monde et en Belgique utilisent l'animal comme vecteur de soin et de mieux-être, preuve des bienfaits d'un animal de compagnie sur les humains.

### Prendre soin de l'animal pour prendre soin de son·sa propriétaire

La mission que s'est donnée la Fondation Prince Laurent est d'*“aider l'homme par l'animal”*. En prenant soin des animaux de compagnie, la Fondation suggère qu'elle contribue en même temps au bien-être de leurs propriétaires.

C'est aussi ce que vise le modèle de *One Health Clinic*, développé à Seattle aux Etats-Unis, qui propose une approche unifiée de la santé de l'animal et de l'humain dans un même lieu. Ce projet s'adresse en particulier aux personnes sans-abri et à leur animal de compagnie. Pour obtenir des soins pour son animal de compagnie via la *Health Clinic*, chaque personne doit accepter d'avoir au moins une conversation avec un·e professionnel·le de santé. Il suffit souvent d'une première conversation pour initier un lien de confiance permettant ensuite une prise en charge médicale plus complète de la personne en question. L'animal, lui, est soigné par des vétérinaires parallèlement. La promesse de soins pour un animal a des effets

puissants sur son-sa propriétaire, rapportent les acteur-ric-e-s de ce projet.

### La “réinsertion” par l’animal

Les animaux de compagnie sont aussi utilisés dans le cadre de programmes de “réinsertion” professionnelle, dans l’idée d’améliorer le bien-être des personnes impliquées.

A Glasgow, une équipe Housing First collabore avec Dog’s Trust, un refuge, dans le but de proposer aux locataires accompagné-e-s que cela intéresse de faire du volontariat au sein de cette structure accueillant des chiens. Les bénéfici-e-s de ce projet sont mutuels. Dog’s Trust peut compter sur une aide précieuse des locataires impliqué-e-s. En échange, ces dernier-e-s, auprès des animaux et des professionnel-le-s du centre, peuvent y trouver un remède contre la solitude, une manière de se “réinsérer” professionnellement, un booster de confiance en soi. En quelques sortes, un pas de plus vers le rétablissement.

Il n’est pas nécessaire d’aller si loin pour trouver des projets similaires. L’asbl Sans Collier, basée dans le Brabant wallon, collabore fréquemment avec des institutions visant la réinsertion professionnelle de personnes ayant fait l’objet de procédures judiciaires. Y est offert un cadre de travail stable et “la possibilité de se relever grâce au contact bénéfique des animaux”.

### La médiation animale

La médiation animale est une approche visant l’augmentation du bien-être d’une personne par le biais d’une mise en relation voulue et positive entre celle-ci et un animal. Plusieurs projets belges actifs dans l’accompagnement en logement ont commencé à utiliser la médiation animale dans leur pratique, en faisant entrer des chiens dans les appartements des personnes concernées. Ces dernières doivent avoir donné leur accord pour ce faire, et les travailleur-euse-s ainsi que leur chien doivent être formés.

Il n’y a pas encore de reconnaissance légale de la médiation animale mais des Hautes-Écoles et universités belges proposent des formations dans le domaine. Il s’agit d’une approche complexe demandant de nombreuses connaissances. Un travailleur ayant suivi le cursus et pratiquant la médiation animale l’explique : *“Il faut bien choisir le chien, le former, et une fois sur le terrain être en vigilance constante pour s’assurer que tout se passe bien”.*

Un chien convenant pour ce type de travail est, par sa race mais aussi son dressage et sa personnalité, un chien obéissant mais qui garde une indépendance. Le même travailleur interrogé explique : *“L. n’est pas un robot ; il prend ses propres décisions dans un cadre assez large. Ses fautes, qui restent bénignes, comme un aboiement sur un autre chien, permettent souvent une discussion avec la personne accompagnée”.*

Les bienfaits de la présence d’un animal peuvent être grands. Le même travailleur explique : *“Nous avons essayé la médiation animale avec un bénéficiaire qui a tendance à devenir très rapidement agressif avec les gens, y compris les travailleurs sociaux. En présence de L., le chien, il change totalement de comportement. Quand il sent qu’il monte en pression, il donne un câlin à L. au lieu de s’énerver”.* Pour certaines autres personnes accompagnées, la venue de L. est synonyme de nettoyage et rangement de l’appartement pour permettre de l’accueillir dans les meilleures conditions ; pour d’autres, c’est un compagnon non jugeant et affectif.

L. a son propre contrat de travail, et il existe un peu de budget pour payer du matériel. Mais peu ou pas de financements spécifiques existent pour la médiation animale dans notre secteur, rendant ces types d’initiatives précaires.

Les différents projets évoqués ne sont que des exemples parmi d’autres prouvant l’aspect bénéfique de la mise en contribution de l’animal pour améliorer le bien-être d’humains en situation de fragilité.

## Les équipes face aux animaux souhaités

Quel est le rôle des travailleur·euse·s par rapport aux animaux et quelle place y a-t-il pour leurs propres émotions et affects ? La proposition de réponse à cette question repose entièrement sur les entretiens menés avec les travailleur·euse·s et équipes de terrain accompagnant des locataires en logement.

### Les travailleur·euse·s et leur rapport aux animaux dans le contexte professionnel

La plupart des professionnel·le·s interrogé·e·s dans le cadre de cette publication avaient un intérêt voire de l'affection pour les animaux de compagnie en général. Certain·e·s voient même la présence d'animaux dans la vie des locataires comme un atout pour l'accompagnement.

Cependant, ce n'est pas le cas de tous et toutes dans les équipes. La présence d'animaux peut provoquer la peur chez certain·e·s professionnel·le·s. Elle est d'autant plus intense quand il n'y a pas eu de familiarisation avec l'animal de compagnie, et que son comportement avec les humains n'est pas connu du·de la travailleur·euse. Certaines races de chien également ont mauvaise réputation, ce qui ne joue pas en faveur de l'animal de compagnie. Un travailleur explique que : *“Ce n'est pas rassurant d'arriver dans un logement avec des gros chiens qu'on ne connaît pas”*.

En cas de peur, d'allergies, de limites quant à la présence d'animaux en logement, il est clair que des règles doivent être mises en place pour permettre à chacune d'effectuer son travail. Une travailleuse explique : *“Si un travailleur a peur des chiens ou en est allergique, on négocie avec le locataire. On demande à la personne de le mettre dans une pièce à côté, ou on se voit dehors”*, d'autres imposent aussi d'aérer le logement en cas d'allergie. Il arrive que des équipes changent les référent·e·s de la personne accompagnée pour faciliter le lien si la présence d'animaux est un problème très bloquant pour le·la travailleur·euse en question. Le tout se base sur une bonne communication avec la personne accompagnée.

Dans tous les cas, la présence d'un animal peut avoir un effet sur le propre rapport des professionnel·le·s aux animaux de compagnie, que ce soit négativement ou positivement. Un professionnel témoigne avoir changé sa vision des chiens au contact de celui d'un locataire. Au départ “pas fan”, il s'est pris d'affection de la chienne d'un locataire qu'il accompagne. Depuis il se réjouit de la voir quand il rend visite au monsieur.

### Les travailleur·euse·s face à la maltraitance animale

Tous et toutes les professionnel·le·s interrogé·e·s s'accordent à dire qu'aborder les questions de maltraitance animale est très délicat avec les personnes accompagnées. Et que la notion de maltraitance est parfois difficile à trancher, surtout quand il s'agit plutôt de négligence. La cage d'un lapin nettoyée trop peu souvent, un chien qui n'est pas assez promené, des chats qui habitent dans un appartement trop sale et vont déféquer à l'extérieur etc. sont autant d'expériences vécues par des professionnel·le·s qui ont dû manœuvrer autour des questions de négligence/maltraitance.

Face à de la maltraitance clairement identifiée, des réactions assez différentes ont été décrites par les personnes/équipes interrogées :

- > Une équipe est très claire : *“Nous n'avons pas été témoins de réelle maltraitance envers un animal, mais si on voit quelqu'un tabasser son chien, on appelle la police”*. Elle ajoute que l'observation de malveillance délibérée d'une locataire envers un animal *“serait un motif d'arrêt de suivi”* ;
- > Une autre équipe explique : *“S'il y a de la maltraitance non voulue, de la négligence, on peut aborder ça avec le locataire (...) Quand il s'agit de maltraitance psychopathique, c'est difficile d'aborder le sujet. Souvent la relation entre l'usager et le travailleur social est aussi très fragile. Donc il faut mettre toute son énergie pour conserver ce lien de confiance ; on ne va pas risquer de l'abimer du fait du regard porté sur la maltraitance de l'animal (...) On espère qu'il y aura dénonciation par les voisins, les passants (...). Nous, on n'a jamais dénoncé derrière le dos d'un usager”* ;

- > Une autre équipe, face à un cas de maltraitance, a réussi à mettre en place le passage d'un dresseur chez le locataire pendant quelques semaines pour améliorer la relation entre lui et son chien. Cela n'aurait pu être possible sans l'ouverture du locataire à cette démarche et sa volonté d'y mettre le budget, signe d'une envie d'améliorer les choses.

Dans tous les cas, la discussion, si elle est possible, prime.

Une travailleuse conclut la conversation sur la question de la maltraitance en rebondissant sur le bien-être animal : *“Certaines choses sont difficiles à voir, elles peuvent nous affecter. Mais quand les locataires s’occupent bien de leur animal, c’est un vrai bonheur”*.

### L'animal dans l'intimité des travailleur·euse·s

Comme exprimé plus haut, la présence d'un animal peut être un facteur de renforcement de lien avec les travailleur·euse·s. Surtout quand on est “validé” par l'animal lui-même, explique une équipe.

L'animal peut d'ailleurs prendre beaucoup de place dans l'accompagnement : le quart d'heure caresses en début d'entretien, la distraction qu'induit l'animal quand il surprend lors d'une conversation, l'accompagnement pour la mise en place de soins pour l'animal, la constitution d'un passeport européen pour celui-ci, jusqu'à la prise en charge de l'animal par l'équipe en cas d'absence du·de la locataire.

Plusieurs équipes ont en effet partagé qu'à plus d'une occasion, un·e travailleur·euse s'était retrouvé·e avec l'animal d'une locataire chez elle·lui ou chez leurs proches, donc au cœur de leur intimité. Il s'est agi de chiens, de lapins, qu'ils·elles ont pris en charge parfois pendant plusieurs semaines avant de trouver une solution plus durable. Une autre équipe a nourri le chat d'une locataire à tour de rôle chez elle le temps de son hospitalisation.



# LES ANIMAUX NON SOUHAITÉS EN LOGEMENT



## État des lieux

Cette partie dresse un état des lieux des principaux animaux indésirés qui peuvent s'installer en logement et y prendre beaucoup de place malgré leur petite taille. Leur rapidité de reproduction et les problèmes qu'ils peuvent engendrer font d'eux des "nuisibles" dans le vocabulaire commun. L'idée ici est de décortiquer leur mode de vie pour objectiver les risques liés à leur présence, rationaliser les émotions qu'ils provoquent et identifier les solutions pour éviter leur propagation ou remédier à une infestation.

### Les rongeurs

#### Qui sont-ils ?

Les rongeurs ont en commun des dents qui poussent en permanence. Il leur est donc nécessaire de ronger constamment tout ce qui leur passe sous les dents pour les user.

- > Les rats vivant en ville en Belgique sont majoritairement des "rattus norvegicus", aussi appelés rats bruns, surmulots, rats des villes ou rats d'égouts. On compterait 2,5 millions de rats à Bruxelles, soit environ 2 rats par habitant·e dans la capitale belge ;
- > Les souris évoquées ici sont dites "communes" ou "domestiques" ; il s'agit de la souris "mus musculus".

#### Comment s'introduisent-ils dans le logement ?

Les rats et souris, en recherche constante de nourriture, sont attirés par elle. La présence excessive de déchets de nourriture augmente considérablement les risques de leur installation en logement mais n'est pas forcément la raison de leur arrivée en premier lieu.

### Où vivent-ils dans le logement ?

- > Les rats des villes sont cantonnés au bas des immeubles. Aimant l'humidité, ils restent la plupart du temps dans les caves<sup>5</sup> ;
- > A l'inverse, les souris peuvent apparaître à n'importe quel niveau d'un immeuble et sans passer par la porte d'entrée du fait de leur petitesse et agilité. Les trous, gaines techniques ou autres conduits sont de bons couloirs de circulation entre appartements.

### Comment les repérer ?

Pas souvent à l'œil nu car il s'agit d'animaux nocturnes, mais par la présence de sacs poubelles déchirés et d'excréments (les défécations de rats ont la taille d'un noyau d'olive, celles des souris la taille d'un grain de riz). A noter également : les souris sont incontinentes, et l'urine semée dans chaque pièce y laisse une odeur désagréable, rappelant celle de l'ammoniaque.

### Quels risques engendrent-ils ?

- > Des dégâts matériels importants du fait de la tendance maniaque des rongeurs à tout grignoter. Les dents du rat sont particulièrement puissantes, leur dureté étant comparable à celle de l'acier. Les dégâts matériels causés peuvent aller jusqu'aux incendies (fils électriques rongés) et fuites (canalisations endommagées par des rats). Un travailleur raconte les dégâts liés à une infestation de rats dans un habitat solidaire : *“Les rats étaient coincés à l'intérieur et ont grignoté tous les châssis bois pour se refrayer un chemin vers l'extérieur (...) C'était vraiment rongé (...), arraché sur plusieurs cm<sup>2</sup> de châssis”* ;
- > Des maladies, transmises via leur urine majoritairement. Les morsures sont extrêmement rares, les rongeurs fuyant les humains. Ils n'attaqueront qu'en cas d'extrême détresse, pour s'échapper s'ils n'ont pas d'autre issue ou pour protéger leur progéniture. Les rongeurs sont aussi parfois porteurs de puces et de tiques.

5/ Aude Hendrick, Sophie Vanderschueren, “Si proches et pourtant méconnus, nos voisins les rats”. Dans *Bruxelles en Mouvement* n°328, février 2024

### Quelles procédures adopter ?

En prévention ou en cas d'infestation de rongeurs, il paraît important de sensibiliser les locataires à :

- > Respecter le calendrier des poubelles, stocker celles-ci dans un conteneur fermé et les sortir régulièrement ;
- > Ne pas laisser trainer de nourriture (miettes et croquettes comprises) ;
- > Pour les souris particulièrement : nettoyer les placards régulièrement, ranger les aliments dans des contenants hermétiques, colmater les trous – si minuscules soient-ils – donnant accès au logement ;
- > En cas d'infestation : ne consommer aucune nourriture souillée et se laver les mains régulièrement.

Si l'on doit inspecter un logement pour vérifier la présence de rongeurs, porter des gants et se laver les mains ensuite est recommandé.

### Quelles solutions contre une infestation ?

- > Certain·es diront que le chat, par sa simple présence, est le plus efficace contre les souris, mais encore faut-il que les locataires accompagné·es aient l'envie d'en adopter ;
- > Les souricières, rodenticides et tapettes à souris ne seront pas très efficaces dans le cas d'une grande infestation ni très pratiques à gérer pour les travailleuse·s sociaux·les ;
- > Pour une intervention efficace et sûre, un traitement professionnel est souvent nécessaire. En parallèle des produits chimiques contenant des anticoagulants, les entreprises proposent souvent un colmatage des points d'entrée des rongeurs.

### Les punaises

Une fois que les punaises de lit se sont installées en logement, il est très compliqué de s'en débarrasser. À tel point que de nombreuses asbl intervenant dans les logements ont développé des procédures contre celles-ci.

### Qui sont-elles ?

De la taille d'un pépin de pomme, les punaises sont des insectes d'une forme ovale et aplatie, et d'une couleur rouge-brun. Elles se nourrissent de sang humain, aiment l'obscurité, n'aiment pas les mouvements.

### Comment s'introduisent-elles en logement ?

Les punaises sont rapportées la plupart du temps par les personnes (souvent via un sac ou valise) ou par des affaires d'occasion (meubles avec punaises ou œufs). En cas d'infestation extrême dans un logement proche, elles peuvent également arriver via les systèmes de ventilation et autres conduits.

### Où vivent-elles dans le logement ?

En début d'infestation, les punaises restent près du lit (près de leur source de nourriture). Plus l'infestation est grande, plus le territoire sur lequel elles vont s'étendre augmente. Elles piquent la nuit, et peuvent ne s'attaquer qu'à une seule personne en début d'infestation. Elles passent la grande partie du temps cachées, dans les structures du lit, cordons de matelas, prises électriques, tringles à rideau...

### Comment les repérer ?

- > Par l'apparition de boutons chez les locataires. Les piqûres (souvent plusieurs, en ligne ou regroupées) sont généralement localisées sur les parties exposées des bras, jambes et dos. Certaines personnes ne réagissent cependant pas ou plus à ces piqures ;
- > En regardant minutieusement le lit et ses alentours pour trouver des spécimens sous forme d'œufs, de nymphes, ou adultes, même si difficiles à voir en début d'infestation ;
- > Par la présence de traces noires (déjections) sur les coutures du matelas et de la structure de lit, et du sang dans les draps et oreillers.

### Quels risques engendrent-elles ?

Au-delà des démangeaisons causées par les piqûres, l'impact sur la santé mentale peut être très fort : sommeil dérangé pas les piqûres, sentiment d'impuissance, peur qu'elles reviennent. Aussi, les

traitements sont coûteux et le risque financier d'une infestation de punaises est bien réel.

### Quelles procédures adopter ?

- > Pour prévenir une infestation : conseiller aux locataires de ne pas acquérir de matelas ou canapés usagés et d'inspecter tout meuble d'occasion introduit dans le logement ;
- > En règle générale : éviter de s'asseoir sur des tissus ou du bois et de privilégier les meubles en plastique ou en cuir, éviter de poser son sac à dos sur du tissu ou sur le bord d'une plinthe (préférer la hauteur ou les genoux, les carrelages ou le béton) ;
- > En cas de suspicion d'infestation : ne pas entrer dans la chambre/les pièces infestées, ne pas s'asseoir, rester en mouvement ;
- > En cas d'infestation plus grande : faire intervenir des professionnels, ne pas entrer dans le logement sans protection adéquate (sur-chaussures), contrôler les vêtements visuellement en réparant, proposer à la personne de se voir à l'extérieur. En cas de doute, placer ses propres affaires dans un congélateur (24 heures pour un congélateur professionnel ; 3 jours dans un congélateur de maison) ou les laver à 60°C.

NB : les équipes amenées à intervenir dans le cadre de la désinfestation d'un logement en parallèle du traitement par une entreprise "anti-nuisibles" doivent suivre scrupuleusement les indications et précautions fournies par cette société (équipement spécifique d'intervention, gestion des textiles, etc.)

Ces procédures émanent de professionnels experts en éradication des punaises, notamment Pest Solution, et de l'expérience du Smes. Elles peuvent être adaptées en fonction du cadre de travail de chaque institution faisant de l'accompagnement en logement.

### Autres animaux non-désirés fréquemment rencontrés en logement (liste non exhaustive)

**Les cafards** : ils survivent pendant plus d'un mois sans se nourrir. Animaux nocturnes, ils se cachent souvent dans les cuisines à proximité des sources de chaleur (moteur de frigo, lave-vaisselle, chaudière, micro-onde). Ils s'introduisent dans les logements de manière

passive, transportés sur/dans des objets ou arrivent depuis un appartement du même immeuble. Au vu de leur résistance, un traitement professionnel est requis.

**Les mouches/mouchettes/asticots** : l'asticot est le stade larvaire de développement de la mouche. Afin de se débarrasser de ces insectes, il est nécessaire de nettoyer le logement et de retirer les sources de propagation des mouchettes/mouches/asticots (stagnation de nourriture, de déchets, d'excrément d'animaux) ; à ceci on peut ajouter l'utilisation d'insecticide. Ces derniers sont souvent nocifs pour la santé et l'environnement et il est nécessaire d'en suivre rigoureusement les instructions d'utilisation.

## Budget

Le budget ci-dessous, qui concerne les animaux non-souhaités, porte sur les coûts des solutions pour s'en débarrasser une fois qu'ils sont installés en logement. Une chose est certaine : la prévention, à bien des égards, vaut mieux que la désinfestation.

Les solutions dites "maison" dans le tableau ci-contre correspondent aux traitements et autres moyens accessibles directement dans le commerce. Les solutions professionnelles reprennent les traitements proposés par des entreprises privées qui utilisent des produits appartenant aux circuits restreints, non accessibles à monsieur et madame tout-le-monde.

Chaque fourchette de prix indiquée se base sur une comparaison d'au moins 3 offres de solutions proposées par des professionnelles en Belgique.

TYPE D'ANIMAL NON SOUHAITÉ	SOLUTIONS "MAISON"	SOLUTIONS PROFESSIONNELLES
<b>Rats</b>	Boîte de 300g de rodenticides (anticoagulants) = <b>15 à 20€</b>	Désinfestation d'une cave = <b>180€ à 250€ TTC</b> (Certaines professionnelles préconisent 1 passage, certains 2 passages, ce qui explique l'écart de prix)
<b>Souris</b>	Boîte de 300g de rodenticides (anticoagulants) = <b>15 à 20€</b> Tapette à souris = <b>1 à 4€</b> Souricière (pour attraper puis libérer la souris) = <b>10 à 20€</b> par souricière	Désinfestation d'un appartement 1 chambre = <b>140€ à 250€ TTC</b> (Certaines professionnelles préconisent 1 passage, certains 2 passages, ce qui explique l'écart de prix)
<b>Punaises de lit</b>		Désinfestation d'un appartement 1 chambre = <b>430€ à 500€ TTC</b> pour 2 passages (Les professionnelles préconisent 3 passages en cas de grande infestation)
<b>Cafards</b>	Spray 400ML = <b>15€</b> Piège à cafard = <b>0,8€ à 2,4€</b> par piège	Désinfestation d'une cuisine = <b>100 à 180€ TTC</b>
<b>Mouches/mouchettes</b>	Spray = <b>entre 8€ et 13€</b>	

## Liens complexes entre public accompagné et animaux non souhaités

Les animaux non-souhaités ont une place importante dans notre publication, cela veut-il dire qu'il y a un lien entre le public accompagné et les animaux non souhaités ? Si oui, quel est-il ? La réponse est plus complexe qu'elle n'en a l'air.

### L'exemple des punaises de lit

L'apparition de celles-ci dans un logement n'est pas une question de propreté ni de revenus. Les études montrent que la précarité n'intervient pas dans l'apparition de punaises et que tout le monde peut être touché. Dans la pratique quotidienne des équipes, il apparaît cependant que le public accompagné en logement a plus de probabilité d'être envahi par ces insectes. Il n'est pas possible de le vérifier par des chiffres consolidés, mais on pourrait sûrement expliquer cette tendance par la plus grande propension des locataires accompagnés à loger régulièrement dans des lieux de vie en collectivité, facteur de risque pour la propagation des punaises.

Aussi, bien qu'il n'y ait pas de lien de causalité entre précarité et présence de punaises dans un logement, la différence de revenus a un impact fort sur la persistance d'une infestation de punaises de lit. Il peut devenir très cher et fastidieux de s'en débarrasser. Avec moins de moyens, ce qui est souvent le cas des locataires accompagnés qui sont parfois même en situation d'endettement important, on fera potentiellement appel moins vite à une société spécialisée. On sait aussi qu'on devra peut-être se délester de certains meubles irrécupérables et les remplacer, ce qui est coûteux. Les punaises resteront donc plus longtemps. Pas si interclassiste donc, cette punaise, nous confirme-t-on dans le numéro 328 du magazine *Bruxelles En Mouvement*<sup>6/</sup>. Afin de contrer cette tendance, certaines organisations proposent de préfinancer un traitement dans le logement infesté et d'organiser un plan de paiement pour le remboursement des locataires concernés.

6/ Jean-Michel Decroly, "Punaises de lit, une infection contemporaine". Dans *Bruxelles en Mouvement* n°328, février 2024

## Les seuils de propreté d'un logement et la stigmatisation dangereusement rapide du public

Les personnes accompagnées en logement sont en proie à un certain nombre de problématiques, souvent cumulées, de l'ordre de la précarité, de la santé physique, de la santé mentale et/ou de l'addiction. Ces problématiques peuvent quelques fois impacter la gestion de leur logement.

Prenons le cas assez parlant même si peu fréquent du syndrome de Diogène. Chez la personne qui en souffre, ce syndrome se traduit par une accumulation compulsive d'objets et la difficulté voire l'impossibilité de s'en séparer. Cela peut entraîner un amoncellement d'objets, de déchets, de nourriture, rendant presque impossible le nettoyage du logement. Des équipes ont témoigné de l'apparition rapide de mouchettes et asticots voire de rongeurs dans ce type de logement, le rendant insalubre.

Plus généralement, il arrive qu'une personne accompagnée ait un seuil de propreté bas dans son logement pour des raisons liées aux problématiques cumulées (peu de temps à consacrer au nettoyage car en recherche de consommation, pas d'énergie ou mauvaise santé physique devenant un frein, etc) ou non (la propreté est très relative aux personnes, à en croire l'état du bureau de votre collègue). Alors, des animaux non-souhaités comme les insectes ou rongeurs qui se ravissent des déchets de nourriture laissés à l'air libre auront tendance à apparaître.

Mais l'évaluation d'un niveau de propreté reste subjective et l'hygiène n'est absolument pas un souci pour une grande partie du public accompagné. Et comme dit précédemment, l'arrivée de nuisibles n'est pas souvent une question de propreté. Les cafards et punaises sont amenées dans le logement via des affaires ou depuis le logement voisin, et les rongeurs peuvent tout simplement débarquer chez les locataires à cause de travaux réalisés dans la rue, qui éventrent leurs galeries creusées dans les sous-sols.

Comme le montre l'expérience des équipes, il arrive qu'une gestionnaire locative ou propriétaire voire une travailleuse sociale fasse un lien direct avec le public Housing First lors de l'apparition d'animaux non souhaités dans un immeuble et incrimine à tort une locataire accompagnée. Dans ce cadre-ci, la désignation d'un bouc émissaire est une pratique renforçant la stigmatisation. Il est donc important de toujours objectiver les accusations, pour éviter que les personnes que nous accompagnons ne soient encore plus victimes de discrimination.

### L'impact des animaux non souhaités sur la santé mentale des locataires

De nombreuses professionnelles interrogées ont témoigné de la détresse causée par l'apparition d'animaux non souhaités, notamment quand il s'agit de punaises de lit. Une équipe explique qu'une *"personne a carrément décompensé, physiquement et mentalement, en grande partie à cause des punaises"*. Cela a été d'autant plus difficile que l'infestation a été concomitante au départ de son psychiatre. Le locataire a témoigné que pour lui, l'infestation et le traitement étaient très intrusifs, en plus d'être très coûteux. Mettre tous ses textiles en sac avait été une vraie violence pour lui. En plus de cela, il a été de plus en plus isolé ; de sa famille car il ne recevait plus ses enfants ni ses petits-enfants chez lui ; de l'équipe psychosociale qui la suivait car ils ou elles devaient se voir à l'extérieur de son logement et moins régulièrement ; de son médecin généraliste, ce qui n'a fait qu'empirer sa santé.

Les traitements très intrusifs, la peur du retour des animaux non souhaités, le désespoir quand ils réapparaissent, le sommeil dérangé par les piqûres, ont un réel impact négatif sur la santé mentale des personnes en proie à une infestation, qui peuvent déjà éprouver de la fragilité dans ce domaine.

Il arrive même que les animaux non souhaités soient un élément déclencheur pour certaines personnes en matière de santé mentale. Une équipe raconte l'histoire suivante : *"Une dame a vu une souris dans sa cuisine. Cela lui a rappelé un événement traumatique. Elle s'est réfugiée dans sa chambre et pendant plus de 4 ans, elle n'a*

*vécu plus que dans sa chambre, sa salle de bain, ses toilettes"*, *"elle a abandonné les autres pièces d'un seul coup"*. Cette souris lui a rappelé les rongeurs qui l'accompagnaient dans les caves où elle se réfugiait petite lorsque son pays était en proie à la guerre, dont elle garde encore un trouble de stress post-traumatique.

### Les équipes face aux animaux non souhaités

Face aux animaux non souhaités, deux travailleuses n'auront pas la même réaction. Aux différences de sensibilité s'ajoutent les variations de cadre et de missions des organisations pour lesquelles ils ou elles travaillent, qui impactent la manière de gérer une infestation.

#### L'inconfort face aux risques que représentent les animaux non souhaités et l'impact sur l'accompagnement

La présence d'animaux non souhaités en logement suscite des réactions vives chez les équipes interrogées. Les risques de propagation et de contaminations sont clairement nommés ; la notion de peur et de dégoût face à certaines "bêtes" aussi.

Les punaises de lit surtout sont un facteur de stress élevé pour de nombreuses personnes. Mais pas seulement. Une travailleuse explique : *"Mon problème, c'est quand il y a une grosse quantité d'animaux non souhaités. Et si je sais qu'il y a des rats, j'ai peur qu'ils me mordent les chevilles. Je mets donc des bottines hautes"*.

L'idée d'entraide entre collègues et de roulement entre les personnes intervenant dans de telles situations semblent être assez largement partagé par les différentes structures interrogées. Et la prise en compte de certaines réactions phobiques pour adapter le travail aussi. Un travailleur témoigne : *"Pour un collègue, la présence de souris est très compliquée à vivre. Il a accompagné en logement une famille avec une grosse infestation de souris, à un point tel que la maman envoyait des vidéos où on voyait les souris grimper sur les enfants dans leurs lits, c'était vraiment grouillant. Il y a eu*

*un blocage, le collègue a dit qu'il ne saurait pas aller chez cette dame. On a alors fait un entretien dans le café à côté".*

Pour beaucoup, le travail devient désagréable voire mis à mal si des animaux non souhaités sont présents. Une équipe témoigne : *"Les punaises mettent un froid, c'est compliqué de retourner chez les gens ensuite"*, même après le traitement anti-punaises. Au risque donc que cela entache le travail d'accompagnement. Un autre travailleur exprime au contraire que ne plus aller dans le logement des personnes ayant une infestation de punaises de lit ou de porter des vêtements de protection est selon lui stigmatisant et que ce n'est pas en accord avec ses principes. Il y va donc sans sur-chaussures, quitte à ne pas suivre les protocoles de son asbl.

Ce que ces situations nous indiquent est qu'il est essentiel de rationaliser les actions entreprises : évaluer le risque réel et non fantasmé, afin d'éviter des réactions démesurées tout en protégeant au maximum les équipes.

L'apprentissage du mode de vie des animaux non souhaités, l'habitude de devoir gérer de telles situations et la mise en place de protocoles aident à sortir de l'émotionnel. Une travailleuse confie : *"Au début il y avait une psychose sur les punaises de lit. Avec tout ce qui a été mis en place (protocole, sas de désinfection, etc.), je relativise énormément et j'arrive à être dans un appartement avec des punaises de lit sans être complètement névrosée"*.

Certain-es travailleur-euse-s arrivent même à voir un aspect plutôt positif dans l'apparition d'animaux non souhaités (en dehors des punaises de lit) chez certain-es locataires. Ils ou elles évoquent la désinfestation d'appartements emplis de mouchettes ou rongeurs comme un levier pour lancer un grand nettoyage nécessaire et attendu depuis longtemps.

### **Les cadres variables d'intervention des équipes : missions et protocoles**

Le niveau d'implication des équipes dans les désinfestations dépend tout d'abord des missions de leur institution. Alors que les équipes

des projets Housing First et de guidance à domicile consultées interviennent directement dans le logement en cas d'infestation de punaises de lit, les SPAD interrogés n'aident pas dans les traitements anti "nuisibles", car cela ne fait pas partie de leurs missions. *"Nous n'accompagnons pas les personnes dans les gestes du quotidien"*, expliquent-ils. Tous les projets font appel à des sociétés externes mais les équipes Housing First et guidance à domicile vont en plus aider les locataires entre les différents traitements au sein des logements (pour récupérer les textiles à congeler par exemple).

Dans les différentes structures interrogées, les protocoles ont vu nécessairement le jour au fur et à mesure de la résurgence et de l'augmentation de la fréquence d'infestations de punaises de lit. La plupart des institutions proposent des équipements de protection, plusieurs associations ont même investi dans un congélateur professionnel et/ou prévoient un budget pour intervenir dans le cas où un-e travailleur-euse subirait une infestation de punaises de lit à la suite d'une "opération punaises" chez un-e locataire. Toutes les précautions sont prises pour que cela n'arrive jamais. Une travailleuse témoigne : *"Le protocole punaises fonctionne. On n'en a jamais ramené chez nous. Le travailleur de la société de désinfection avec laquelle on travaille, en 20 ans de métier, n'a jamais ramené de punaise chez lui"*.

Pour les autres nuisibles, peu de protocoles spécifiques semblent avoir été mis en place, mais des bonnes pratiques circulent.

Tout ceci participe à la protection des équipes qui peuvent ainsi remplir leurs missions d'accompagnement convenablement et en toute sérénité (ou presque).

## Animaux souhaités et non souhaités, une dichotomie forcée ?

Cette publication a été organisée autour de la dichotomie entre animaux souhaités et animaux non souhaités, comme si cette opposition était identique pour chaque personne et la limite aussi claire et nette que celle entre le noir et le blanc. Cependant, il est apparu qu'il existe une zone grise, mouvante, adaptée au contexte et à la personne qui souhaite ou ne souhaite pas l'animal. Cette dichotomie, bien qu'efficace pour aborder le sujet de la publication, est donc un peu forcée.

Forcée, car elle est généralisée. Les animaux ont été catégorisés "souhaités" ou "non souhaités" car vu comme tel par la société au sens large, qui y voit la distinction entre animaux de compagnie et nuisibles. Mais que souhaitent les personnes que l'on accompagne ?

Parfois, pas de chien, alors qu'ils ou elles en ont un. Au cours de plusieurs entretiens est apparu le fait que régulièrement, des personnes accompagnées en logement sont devenues "propriétaires" d'animaux de compagnie un peu malgré elles, sans l'avoir souhaité. Des connaissances de la rue qui n'ont pas de logement, des ami·es qui entrent en cure, qui dorment en centre d'hébergement etc. confient leur chien pour quelques jours et ne reviennent jamais plus. L'animal, surtout quand ses comportements sont inappropriés ou qu'il prend trop de place, devient non souhaité et le·la locataire cherche à s'en débarrasser. Or, tout comme pour les "nuisibles", se libérer d'un animal de compagnie (l'amener dans un refuge) coûte de l'argent. C'est alors un double fardeau pour le·la locataire en question.

A l'inverse, de nombreuses anecdotes nous ont montré que certaines personnes avaient de l'affection pour les animaux vus comme nuisibles par la société. Nourrir expressément les rongeurs n'est à cet égard pas inhabituel. Un locataire a expliqué ce geste à un travailleur par une volonté de ne pas stigmatiser une partie des animaux, qui avaient autant le droit de vivre que les autres, faisant clairement un parallèle avec le rejet par la société de sa personne.

Une autre équipe raconte que pour une personne accompagnée, "le logement était le prolongement de la rue. La fenêtre était grande ouverte hiver comme été. Le locataire parlait aux pigeons, apprivoisait les nuisibles, les nourrissait". Ces histoires témoignent d'une sensibilité de certain·es locataires pour le sort des animaux rejetés par vous et moi.

Malgré ce constat, nous conservons cette dichotomie au sein de la publication car elle facilite la compréhension et permet de tirer des conclusions générales.



## Fact-checking

**Les punaises de lit ne sautent pas**, elles se déplacent lentement et elles sont mauvaises grimpeuses (il vaut mieux privilégier les chaussures lisses).

**L'hépatite C ne peut pas être transmise à un chien ou un chat qui se piquerait en marchant sur une seringue utilisée par un humain porteur d'hépatite C**, car chez les animaux, seul le chimpanzé peut être infecté par l'hépatite C. Mais attention tout de même, car le chien ou chat pourrait se blesser avec des seringues qui traînent.

**Il est très peu probable d'attraper la maladie des égoutiers (leptospirose) dans une cave remplie de rats.** Présente dans l'urine, la leptospirose se transmet par les muqueuses ou la peau lésée. Cette maladie reste bénigne dans la majorité des cas, avec un taux de létalité inférieur à 10%. Maladie plutôt tropicale, elle est peu présente en Belgique, qui ne déclare qu'une vingtaine de cas par an (dont une partie est imputable à un voyage à l'étranger). Cela étant dit, protégez-vous/lavez-vous les mains quand vous inspectez une cave infestée.

**Les rats ne sont pas directement responsables de la rage.** Ce sont plus précisément les puces qui logent dans leur pelage qui en sont porteuses.

**Les American staff sont, et ne sont pas, une race de chiens méchants.** En effet, ce sont des chiens qui, s'ils sont bien dressés, sont doux et affectueux. Mais leur mâchoire puissante les catégorise comme étant des chiens "méchants" ou "potentiellement dangereux". Cet étiquetage amène certaines zones de police à rendre obligatoire le port de la muselière.

## CONCLUSION

**A**u regard des différents éléments abordés dans cette publication, il semble important de porter les recommandations suivantes concernant les animaux de compagnie :

**Renforcer le cadre législatif sur le bien-être animal** : Il est essentiel de compléter et faire avancer le Code de Bien-être animal, actuellement en suspens à Bruxelles, pour garantir un traitement digne des animaux, notamment en précisant les droits et devoirs des propriétaires.

**Faciliter l'accès à des services vétérinaires abordables** : étendre les services comme ceux de la Fondation Prince Laurent et créer des aides supplémentaires pour la prise en charge des animaux de compagnie de personnes précaires. Ceci permettrait de favoriser une meilleure qualité de vie pour les animaux et leurs propriétaires.

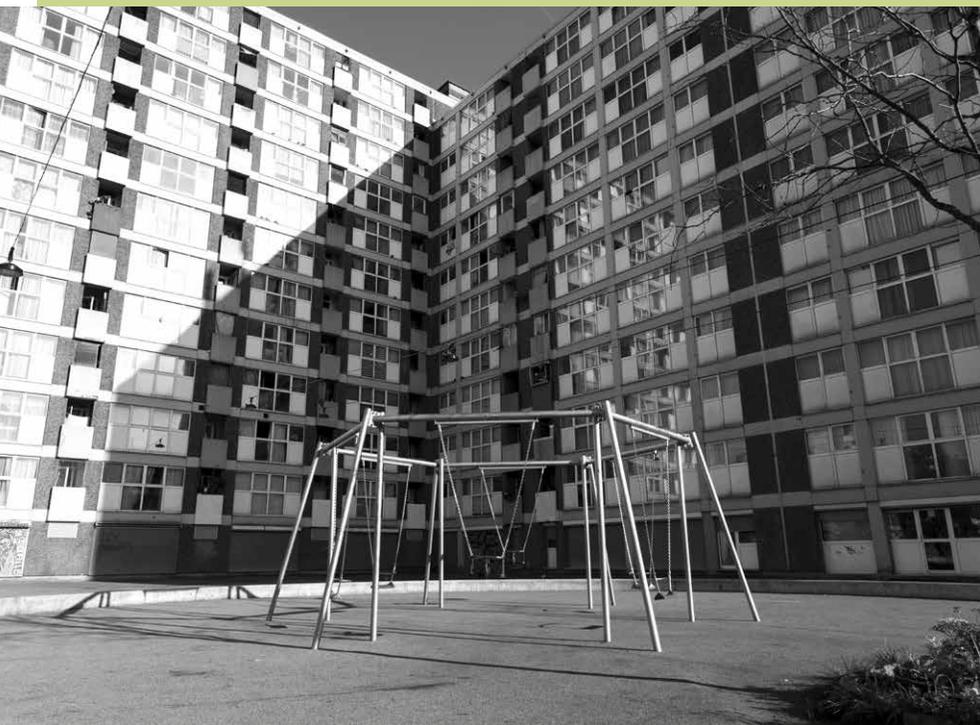
**Sensibiliser aux responsabilités de détention d'animaux** : instaurer des campagnes d'information sur les soins et l'attention nécessaires pour posséder un animal, en particulier pour prévenir les abandons et la maltraitance.

**Mettre en place des solutions de soutien pour la garde d'animaux en cas d'absence imprévue** : des initiatives locales pour héberger temporairement les animaux lorsque leurs propriétaires sont hospitalisés ou incarcérés éviteraient des situations de stress et d'abandon.

**Promouvoir la médiation animale et les initiatives thérapeutiques** : développer la médiation animale comme approche reconnue pour renforcer le bien-être mental et social, tout en intégrant des financements durables pour ces projets.

**Faciliter l'accès des animaux en logement :** en plaidant auprès des opérateurs logement pour qu'ils n'interdisent pas leur présence en logement.

Chaque travailleur-euse arrive en logement avec son propre rapport aux animaux, quel qu'il soit. Comprendre les limites individuelles de chaque membre de l'équipe permet d'adapter le travail tout en maintenant le lien avec les locataires. Connaître la loi, les risques, les coûts liés aux animaux permet d'objectiver et soutenir les locataires dans leurs choix. Bref, la question des animaux doit être pensée par les équipes travaillant en logement afin qu'elles soient prêtes à accompagner au mieux les locataires vivant avec des animaux souhaités ou non souhaités.





Travailler ensemble  
pour la santé mentale  
& l'inclusion sociale